



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le mardi 5 septembre 2023

Appel à manifestation d'intérêt visant à identifier les organismes de formation susceptibles d'intervenir dans le cadre du FNE-Formation 2023

Un appel à manifestation d'intérêt relatif à l'identification des organismes de formation susceptibles d'intervenir dans le cadre du FNE-Formation pour l'année 2023 est mis en ligne et consultable sur le site internet de la DEETS.

Le FNE-Formation a pour objectif d'accompagner les entreprises à faire face aux mutations économiques. Il permet le financement d'actions de formation concourant au développement des compétences de leurs salariés dans le cadre des transitions écologiques, agricole/alimentaire et numérique.

Pour l'année 2023 et au vu du contexte local (écosystème mahorais, crise de l'eau), les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations liées aux mutations économiques
- Favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production
- Déployer au sein des entreprises des pratiques de production économes en eau et en énergie en permettant l'acquisition par les salariés des connaissances et gestes permettant ces économies
- Apporter sur un territoire insulaire particulièrement fragile (milieu corallien) et exposé (densité humaine très forte, déforestation, etc.) à l'ensemble des salariés les connaissances, qualifications, gestes, permettant une préservation durable de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique

Tout organisme de formation possédant de l'expérience dans les domaines visés peut répondre à cet appel à manifestation.

Les candidatures, ainsi que les modalités de transmission des dossiers, sont consultables en ligne sur le site web de la DEETS : <https://mayotte.deets.gouv.fr/APPEL-A-MANIFESTATION-D-INTERET-Identification-des-organismes-de-formation>

La date limite de transmission des dossiers est fixée au 20 novembre 2023 à minuit (délai de rigueur).

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976